Informations de base

1995/2083(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Conservation des zones humides (delta, zones côtières, lacs): stratégie communautaire **Subject** 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	KOKKOLA Angela (PSE)	26/07/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	DES PLACES Edouard C. M.P. (EDN)	19/07/1995
TRAN Transports et tourisme		
PECH Pêche	SOUCHET Dominique F.C. (EDN)	18/07/1995

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/05/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0189	Résumé
10/07/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/1996	Vote en commission		Résumé
09/07/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0238/1996	
11/12/1996	Débat en plénière		
12/12/1996	Fin de la procédure au Parlement		

20/01/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2083(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/06656

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0238/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0004	09/07/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0691/1996 JO C 020 20.01.1997, p. 0096-0179	12/12/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0189	29/05/1995	Résumé

Conservation des zones humides (delta, zones côtières, lacs): stratégie communautaire

1995/2083(COS) - 12/12/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Angela KOKKOLA (PSE, Gr) sur la conservation et l'exploitation rationnelle des zones humides, le Parlement européen s'est prononcé pour l'aménagement d'"euro-zones humides" en fonction de strictes normes environnementales. Parmi les autres mesures que le Parlement recommande, on peut citer : le recensement des terres humides en Europe, leur assujettissement à un statut spécial prévoyant une gestion intégrée respectueuse de l'environnement, ou encore, l'interdiction de financer sur les fonds communautaires la réalisation de projets tels que les boisements ou les drainages, qui entraînent leur dégradation. Par ailleurs, face au problème de la répartition des ressources hydriques, la Commission européenne est invitée à mettre au point un programme d'économie d'eau.

Conservation des zones humides (delta, zones côtières, lacs): stratégie communautaire

1995/2083(COS) - 29/05/1995 - Document de base non législatif

Objectif : esquisser la stratégie nécessaire pour asseoir une politique résolue en faveur d'utilisation rationnelle des zones humides (zones côtières, estuaires et deltas, plaines alluviales, lacs, tourbières). Contenu: La communication de la Commission explique que les zones humides remplissent des fonctions multiples (régulation des crues, stabilisation des côtes, filtrage d'eau etc) et qu'elles représentent un patrimoine culturel et naturel. Elle

indique que les impératifs de la conservation de ces zones doivent être intégrés dans toutes les politiques intérieures et extérieures de l'Union et fournit un aperçu des mesures à prendre pour enrayer le processus de détérioration de ces écosystèmes en Europe et dans le monde entier. La Commission préconise une stratégie en six points: - approche intégrée de la gestion de l'eau et des zones humides; - gestion des grands fleuves internationaux; - gestion des zones côtières; - amélioration des instruments juridiques de défense des zones humides; amélioration des instruments d'évaluation économique; - soutien aux activités de recherche et de surveillance, éducation et formation. Les quatre domaines essentiels envisagés dans l'optique d'une politique communautaire sont: - la cohérence totale du réseau Natura 2000 et le respect des obligations qu'il comporte; - la gestion intégrée de l'eau au plan qualitatif et quantitatif; - une stratégie d'aménagement du territoire fondée sur des principes et des incitations communautaires; - un soutien financier significatif à des programmes intégrés et à la mise en oeuvre de politiques multisectorielles coordonnées.